

GRENELLE DE LA MER

COMOP n°6 « Aménagement, protection et gestion des espaces littoraux »

Audition du mercredi 3 février 2010

Odile JACQUEMIN

Architecte-Urbaniste Docteur en histoire, exercice professionnel au sein de MALTAE, et représentante de la société civile pour les associations Collectif de Défense des Terres fertiles du VAR et Terre de Liens PACA.

Je remercie les organisateurs de ce COMOP de m'avoir invitée et de me donner l'occasion de « faire remonter » un vécu de terrain. Je souhaiterais être auditionnée comme témoin, pour raconter ce que je vois, ce que je vis sur le territoire du Littoral varois, comme acteur engagé au titre de trois implications, qu'il m'importe de dissocier :

Celle de ma compétence professionnelle d'architecte urbaniste, voie dans laquelle je me suis engagée il y a maintenant quarante ans, depuis les années 1974, sur les questions de paysage. Après avoir participé à la dynamique de la mise en place des CAUE, il y a trente ans, j'ai pris le temps d'un détour par un parcours universitaire d'histoire dans le souci de développer au service du projet urbain, le métier d'historien des territoires. Il me semble important d'être auditionné avec cette casquette, car ni les architectes et les urbanistes, ni les historiens ne paraissent, à ces titres, très représentés dans cette consultation ; pourtant, il s'agit bien du **défi d'inventer un « habiter » des littoraux, capable d'accueillir un habitant sur deux de la planète d'ici 2050.**

Mon deuxième témoignage sera celui du travail mené par MALTAE¹, (Mémoire à lire, territoire à l'écoute), structure créée il y a juste quinze ans, ONG assez atypique, juridiquement au statut d'association 1901, dont l'objet est « **la culture du territoire partagé(e)** », qui offre une **expertise d'ingénierie culturelle au service de l'animation territoriale, dans une filiation à l'éducation populaire, et pour défendre ce premier bien public que représente l'accès au territoire** (étant entendu que l'accès n'est pas seulement celui de la pénétration physique, mais l'accès à sa connaissance, à son histoire, à la compréhension de la complexité de son aménagement, et enfin l'accès au projet).

En quinze ans, dans un cheminement en continu et finalement assez précurseur, nous avons enchainé un travail exploratoire alliant recherche/ exposition/animation,

- d'abord sur **l'eau**, le fil de l'eau étant pris comme le meilleur vecteur pour partager un territoire,

- puis sur **le paysage de l'entre terre et mer**, afin de donner au littoral une épaisseur continentale et marine, et passer du « trait de côte » à une notion de « territoire » côtier.

S'en est suivi, à l'occasion d'un investissement militant et citoyen pour la défense d'un des sites du **patrimoine industriel** les plus importants du littoral varois, les Bormettes à La Londe-les-Maures, ancienne usine Schneider de 10.000 m² sur la rade d'Hyères, et grâce au soutien de la DATAR, la mise en place d'un PEP (Pôle d'Economie du Patrimoine) dédié à la thématique du paysage de l'entre terre et mer, PEP qui a permis d'enclencher la dynamique d'un programme européen Culture 2000 consacré à la mutualisation des problématiques et des pratiques de 8 partenaires sur 6 pays européens en matière de mise en valeur de patrimoine industriel littoral.

Enfin, depuis 2005-2006, le versement de ce capital d'expérience à la dynamique nationale des **Pôles de compétitivité et de la GIZC** : MALTAE, en effet, est membre du Pôle de

¹ MALTAE est, avec son partenaire le GIS AMPHIBIA, dirigé par Jean Louis PACITTO membre du RFRC et du Pôle de compétitivité « Mer et DD » PACA.

compétitivité « Mer et Développement durable » PACA depuis sa création, et a répondu, en tandem avec le SIVOM du Littoral des Maures, à l'appel à projet national de la DIACT. Elle a donc conduit une des 25 expérimentations de Gestion Intégrée des Zones Côtieres (GIZC) dans l'originalité d'une innovation en terme de partenariat, de remise en cause du couple maître d'ouvrage / maître d'œuvre et d'application du concept de territoire à géométrie variable en maintenant tout au long de l'expérimentation, contre vents et marées, comme une exigence, la double échelle d'un territoire de gestion opérationnel composé des quatre communes du Sivom articulé à un territoire de réflexion, à l'échelle du grand territoire de projet, reprenant celui du PEP, une aire allant du golfe de St Tropez à l'aire toulonnaise, et englobant aire marine et massif des Maures.

Sur ces thèmes - le paysage de l'entre terre et mer, l'eau et les terres fertiles, le patrimoine industriel, la GIZC, la ville littorale maritime...-, je voudrais insister sur deux particularités du positionnement de MALTAE : celle d'être au plus près du terrain, de le mailler, comme on dit, « à la parcelle et à l'individu » (on ne dit jamais assez combien le fait d'être au plus près du terrain permet de démultiplier les richesses territoriales à inventorier : ressources territoriales, mais aussi humaines, et y compris, de projets), mais sans abandonner la situation d'être « en état de recherche », dans une volonté de lier recherche et terrain, pensée, théorie et action .

Pour employer un peu ironiquement les vocabulaires techno à la mode, MALTAE a pour « cœur de métier » de « faire du lien » et de « croiser les regards »; au lieu que l'objectif de sortir du sectoriel soit un objectif à la marge, comme pour bon nombre d'acteurs, notre principal positionnement est celui d'être à l' interface, entre des mondes qui ne se rencontrent que rarement, militants associatifs et industriels du pôle de compétitivité, chercheurs en sciences sociales et défenseurs de l'environnement , architectes et agriculteurs, etc..., Intégrer, c'est œuvrer sans relâche au décloisonnement entre les disciplines, entre les composantes, entre les territoires discontinus, entre les visions à différentes échelles, entre les différentes échelles de temps aussi....

Enfin, la troisième casquette avec laquelle je souhaite ici témoigner est celle d'un engagement plus militant en faveur du maintien de l'agriculture, d'ailleurs en totale cohérence avec mon métier qui donne, à mon sens une efficacité de plus à l'engagement militant, (par ex, celui de pouvoir en parler ici), au titre de la co présidence du Collectif de Défense des Terres fertiles, créé en 2006 dans le Var et de la présidence de la toute dernière-née des associations régionales du mouvement national « Terre de liens », celle de la région Provence Alpes Côte d'Azur. (Association dont l'objet est de maintenir l'accès à la terre par l'acquisition collective et solidaire de foncier ; Cf Plaquette de présentation jointe). Il me semble en effet, que la première des priorités, parmi les composantes complexes du défi de penser et faire la ville de demain en littoral, c'est **d'abord la défense des terres agricoles et leur maintien ou reconversion à une agriculture nourricière.**

Je me propose donc de développer ces trois engagements et de conclure avec cinq propositions concrètes pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des engagements du Grenelle de la Mer dont ce COMOP a la charge, notamment en matière d'urbanisme, de formation/éducation 4 et d'attention au paysage

Au titre de mes formations d'architecte-urbaniste et d'historien :

Au titre de l'expérience de MALTAE

Au titre de mon engagement pour la défense des terres agricoles dans Terre de Liens et le collectif de défense des Terres fertiles

1/ Au titre de mes formations d'architecte- urbaniste et d'historien, c'est d'abord un plaidoyer pour réintroduire, à côté des chantiers des outils de la planification, la nécessité de plus de projet : du projet et encore du projet. Un plaidoyer pour une plus grande place à de la création architecturale et surtout au recours à la compétence de ceux qui sont formés pour travailler la dimension sensible du spatial. Justement en raison de mon positionnement différent de celui des associations, généralement dites « de défense de l'environnement», où il est d'usage (et nécessaire, sans doute) « d'être contre », il me semble important de rééquilibrer en développant une culture du projet, du « faire avec » comme dit si bien Gilles Clément.

En tant qu'historienne, je me dois de souligner cette réalité : que les littoraux ont historiquement joué un rôle de laboratoire, architectural et urbain, et que, paradoxalement, c'est un des dommages collatéraux de la loi littoral que la confiscation de cette vocation. Il est urgent d'en finir avec le raccourci d'une vision machiavélique du « bétonnage de la côte », à partir duquel confusion des esprits et amalgame en tout genre ont fait de « l'acte de bâtir » le responsable de tous les malheurs des littoraux.

Il faut convoquer les compétences des hommes de l'art, en leur donnant les conditions d'une créativité, hors l'encadrement réglementaire de l'architecture qui a participé à faire du paysage bâti azuréen, à de rares exceptions, un étalement urbain continu de villas néo provençales, sans projet d'ensemble ni qualité. Il faut sans doute transformer les rapports maître d'ouvrage/maître d'œuvre, en finir avec un urbanisme de lotissement et inventer de nouveaux cahiers des charges pour des opérations groupées ; il faut aussi rappeler que les compétences des architectes sont dans leur capacité à projeter, à penser et dessiner des visions de projets, dans leur capacité à être dans le chantier, à penser le temps du déroulement et en concevoir les étapes, dans leur capacité d'ensembliers, à faire travailler des corps de métiers différents, donc à articuler différents niveaux et différents champs disciplinaires.

Il est urgent d'avoir en tête les 900 000 logements des mal-logés et la déferlante du rattrapage de besoin de logements sociaux, qui est l'équivalence de la déferlante de l'aménagement touristique de la côte des années 1960/1970 et pour laquelle il faut prévenir l'évidence d'une construction rapide et bâclée. On se doit de ne pas faire l'économie de l'invention de nouvelles formes urbaines. Il faut aussi prévenir le risque de cette autre déferlante qui est la « green économie », la réponse technocratique et technologique, type HQE, des besoins d'économie d'énergie, qui va - pardonnez l'expression - *dégueuler* sur la côte et ses dernières terres agricoles ses dizaines de millions de m² de panneaux photovoltaïques vendus par des VIP, sans faire le détour par les réflexions de conception d'espace, en amont, d'un territoire économe et d'un « savoir bâtir avec le climat ».

Il faut, surtout, lever un tabou, celui de l'urbanisation de la mer, qui est de fait, déjà là, qu'on le veuille ou non. Le nier conduirait à faire les mêmes erreurs qu'avec l'agriculture, où après avoir laissé faire l'étalement urbain « sauvage », on crie à l'urgence de stopper cette gabegie de foncier qui consomme les terres d'un département tous les dix ans.

Mon collègue Jean Louis Pacitto aime à rappeler que « la population qui habite sur la mer, plusieurs mois par an, entre l'aire toulonnaise et Saint-Tropez est l'équivalent d'une métropole flottante ». Un paquebot du tourisme maritime, une de ces milliers de villes flottantes de 3 à 4000 passagers ponctionne, quand il accoste, la réserve d'eau d'une ville de 10 000 habitants. Il est urgent de faire évoluer les représentations et rendre visible cette évidence aux yeux de tous. On ne peut pas en rester aux archétypes dépassés d'une vaste étendue marine, vide à

l'infini, beau paysage destiné au ressourcement. Il est urgent de convoquer les professionnels créatifs et qui ont pour objet de travailler l'organisation spatiale et l'approche sensible du paysage aussi sur ce territoire maritime.

Il est urgent d'introduire et travailler, à propos de l'aménagement d'un « patrimoine naturel », le concept de réversibilité, comme la charte de Venise l'a fait en 1964 pour l'intervention sur les œuvres d'art.

2/ Au titre de l'expérience de Mémoire à lire, territoire à l'écoute MALTAE :

Je me limiterai à passer rapidement en revue six notions : celle de **l'approche culturelle du territoire**, celle de **l'entre terre et mer**, celle de **l'équilibre**, celle de la **culture partagée**, celle du **paysage** enfin, celle de **l'eau**.

L'approche culturelle du territoire est un projet qui se situe ailleurs que dans le champ du culte du terroir. La démarche de PEP du paysage de l'entre terre et mer, notamment au travers des ateliers du paysage de l'entre terre et mer, y a expérimenté un va et vient, regarder la terre depuis la mer etc..., ouvrant la voie pour réinvestir dans les politiques d'aménagement du territoire « terriennes » des littoraux ces trois « leçons » de la culture des gens de mer : culture du risque, de la solidarité et de l'économie de la ressource.

En mer, il faut savoir prendre et mesurer des risques, savoir être réactif et agir vite ; on a besoin, face à l'adversité des éléments, d'être solidaires, et une des premières conditions de la vie à bord est d'être économique en eau, en vivre, en espace est.

La particularité du territoire maritime, ce foncier sans sol et sans propriété est une référence riche et utile, un milieu propice pour s'interroger sur notre capacité à imaginer des projets sur le littoral où s'affranchir de la question foncière, travailler « hors bulle spéculative ».

La définition même de l'équilibre est un état instable entre deux données ; Les enjeux d'anticipation obligent à prendre en compte les processus dynamiques et donc avoir pour objectif le défi permanent de la recomposition des équilibres ; il y eut, au sens braudélien celui de la ville de sa campagne et de sa forêt, son désert ; en situation littorale, le trépied a quatre pieds : il faut systématiquement ajouter la mer au triptyque ville/campagne/forêt. (cf schéma ci-joint).

A propos du **partage** : une des grandes découvertes de l'expérience de ces ateliers de terrain avec la population fut de voir combien la réappropriation culturelle devenait une réponse possible, une régulation face à la dépossession par la privatisation des sols. Valeurs immatérielles qui appartiennent à tous, l'histoire des lieux, l'expérience sensible, l'accès de l'autre coté des grilles toujours fermées deviennent les outils d'une résistance à la privatisation excessive du littoral, une reconquête d'un bien public, comme usage public de l'espace. Et l'une des leçons d'un de nos ateliers fut cette remarque d'une habitante, qui revendiquait, dans ce processus de réappropriation, le droit de faire des projets pour ces sites abandonnés, tels que les friches industrielles côtoyées toute une vie comme des univers interdits. La culture partagée du territoire, c'est aussi reconquérir et peut-être conquérir le droit au partage des projets. Dans ce sens, un meilleur partage de l'initiative est aussi un enjeu pour les politiques publiques.

Parce qu'il donne une figuration aux concepts et permet dans la reterritorialisation de trouver des images qui parlent à tous, le paysage local traversé devient un formidable levier d'éducation ; l'observation partagée, la veille collective se substituent, en bonifiant son rôle, à l'observatoire.

A propos du **paysage**, il ne s'agit pas d'accorder un statut différent à certaines portions d'espace qui seraient « paysage », environnement vert et bleu situé autour des bâtiments, comme un volet paysage d'un permis de construire. La bonne fortune du terme est dans sa capacité à prendre en charge toutes les complexités du territoire, englobant les hommes qui le vivent et toutes les dimensions sensibles du rapport à l'espace que recouvre la notion de paysage habité. Le paysage partagé devient alors un outil, un langage aidant à la médiation de cette complexité. Des ateliers itinérants du paysage peuvent être des appuis pour développer des visions collectives et partagées, les figures du paysage servant à tirer un à un, de manière fragmentée, les fils de cette complexité et les potentiels d'intégration, pour une démarche d'aménagement intégré ; En posant le paysage dans sa capacité à relier, et à construire des visions où les états des lieux deviennent des états des liens, les diagnostics territoriaux menés collectivement par l'entrée du paysage déclinent autant d'entre deux qui deviennent des richesses territoriales au sens propre où elles offrent un potentiel de projet dans la résolution de l'opposition, en offrant une troisième voie, permettant de dépasser l'opposition. Piste ouverte pour substituer au génie du lieu, et son acceptation un peu figée, un peu bocal/ conservatoire le sens des liens et l'essence d'une dynamique (modèle de l'entre terre et mer extrapolable à l'infini : cf document de candidature du Pôle d'économie du patrimoine « Paysage de l'entre terre et mer » entre Europe et Méditerranée, entre nature et culture, entre ville et campagne, entre eau douce et eau salée, etc...)

Dernière notion de ce rapide passage en revue : **l'eau**

Depuis quinze ans que j'ai commencé mon détour ou mon retour à l'université d'histoire sur le sujet de la conquête de l'eau au XIXème et XXème siècles (cf Eau et fontaines du Var /O Jacquemin/Edisud 1996) les figures de l'eau sont apparues, parmi les figures du paysage, comme stratégiques, certainement parmi les meilleurs vecteurs d'une pédagogie du territoire. L'eau, entre sécheresse et inondation, le thème de l'eau et ses figures devient un fil rouge fertile pour faire comprendre histoires et enjeux d'un territoire, pour en permettre une appropriation par le plus grand nombre.

Enfin, je voudrais, en l'abordant à peine, évoquer ce changement fondamental culturel, à mon sens équivalent à la rupture qu'a pu introduire il y a cinq siècles l'invention de la perspective. Il faut accepter l'évidence qu'aujourd'hui, avec la révolution du numérique, la place prise par le résiliaire ont radicalement changé le rapport au monde, qui ne se voit plus d'en haut, avec un point de vue pyramidal dont on est toujours la pointe. Les chances de succès d'une meilleure gouvernance et co production des projets et de l'aménagement de l'espace sont dans notre capacité à faire évoluer nos systèmes de représentation et notre accueil de l'autre, notre capacité à placer le regard de l'autre au même niveau que le sien. Encore un enjeu d'éducation au paysage.

3/ Au titre de mon engagement pour la défense des terres agricoles dans Terre de Liens PACA et le collectif de défense des Terres fertiles, je veux redire toute l'urgence qu'il y a à protéger les terres agricoles et les maintenir, voire les redonner aux agriculteurs, surtout en régions littorales, où elles sont encore plus rares, plus convoitées et plus fragilisées qu'ailleurs.

Le Collectif est né du constat que malgré la Charte signée entre la Préfecture, le Conseil général et la chambre d'Agriculture du Var, rien ne changeait dans le rythme de la disparition des terres ; le 12 % inventorié comme surface du département qui restait dédiée à l'agriculture en 2002 s'est transformé en 9 % ; le SCOT de Toulon prévoit l'urbanisation de 1000 hectares de terres agricoles, sans même les localiser ou sans que les choix se fassent en tenant compte des valeurs agronomiques des terres. De plus, toutes les parcelles inférieures à 5 hectares n'entrent pas dans cette comptabilité des 1000 hectares, ainsi la surface peut en être multipliée par 3,

facilement. Evidement, l'urbanisation se fait prioritairement en plaine, là où sont encore les dernières terres résiduelles les plus fertiles de cette vaste plaine agricole littorale de la France du Sud, (celle-là même enviée et décrite par Haussmann, lorsqu'il était préfet du Var en 1848) qui a nourri la France du Nord pendant des générations.

Le concept de terres fertiles est né de cette volonté d'attirer l'attention à une qualité de la terre, sa valeur agronomique, qui va bien au-delà des indicateurs traditionnellement limités aux surfaces : un hectare de plaine maraîchère ne vaut pas un hectare de garrigue ;

La encore, question d'équilibre à maintenir entre les quatre pieds de la ville, la forêt, la plaine agricole et la mer.

Avoir un projet agricole, dans une vision terre/mer de fertilité en termes de politique économique et environnementale est une manière de sortir la question agricole du seul corporatisme des professions agricoles et de permettre à tous de s'en emparer.

Pour conclure, cinq propositions opérationnelles :

Première proposition :

Prendre rang dans le dispositif de l'ANR (Agence Nationale de » la Recherche) des ateliers de réflexion prospective et organiser, en poursuite directe du Grenelle, un atelier de prospective dédié à la ville durable maritime, adossé au programme de recherche « ville durable ».

Face aux constats

que les métropoles seront largement littorales et maritimes,
que la disparition de l'agriculture est un processus encore plus rapide et dramatique qu'ailleurs, au moment où on parle d'exigence de maintien des équilibres et qu'un consensus social reconnaît la « valeur ajoutée » dans l'urbain de l'agriculture urbaine, l'obligation de souveraineté alimentaire, etc...

que la pression démographique (double phénomène du vieillissement de la population et des flux migratoires concernant) et le changement climatique sont deux nouvelles données qui impactent prioritairement les littoraux,

que les processus s'accélèrent,

qu'on assiste, face à leur complexité, à une dépossession des citoyens d'une capacité d'emprise sur leur vie et cadre de vie,

Il est urgent de dessiner des visions à 30, 40 voire 50 ans qui permettent à chacun de se projeter.

Une triple opportunité s'offre pour organiser un tel atelier de réflexion prospective consacré à la métropole maritime sur le littoral méditerranéen et en PACA. Il faut se saisir de l'existence d'un pôle de compétitivité « Mer et développement durable », du contexte de Marseille 2013 et du besoin de se projeter à l'échelle du bassin méditerranéen.

Deuxième proposition :

Décliner, à l'image de celle du Grand Paris, sur des aires métropolitaines littorales une consultation associant des équipes d'architectes et d'urbanistes adossées à des équipes de chercheurs et de citoyens, autour du thème de la ville durable maritime et du paysage de l'entre terre et mer. A la différence de la première proposition, il s'agit d'un vaste chantier d'émulation et de concertation, à partager et faire apprécier par la population. (pour rappel, la consultation du Grand Paris a donné lieu à une exposition qui a été vue par 250 000 visiteurs et plus de 400 maires ou représentants des communes en Ile de France ont participé aux débats. (le thème du

PEP labellisé en 2002 « paysage de l'entre terre et mer » n'a pas de copyright et peut devenir un thème fédérateur pour un projet partagé au plan national)

Troisième proposition :

Organiser des ateliers itinérants du paysage s'appuyant sur les bassins versants, de la source à la mer , afin de territorialiser l'interface terre/mer en s'appuyant sur le fil de l'eau comme meilleur vecteur de pédagogie et d'efficience pour relier eau douce loin dans les terres à eau salée.

Là encore, il n'y a pas de copyright et des démarches similaires existent, les rando-scots etc.. L'objectif est de proposer le paysage comme outil intégrateur, l'espace-temps des ateliers sert à la fertilité des regards croisés entre disciplines ou acteurs d'origine diversifiée ; il donne une occasion pour que s'exprime, au plus près du territoire traversé, et avec des gens qui le pratiquent, une dynamique d'intelligence collective, dont la restitution au site est immédiate ; l'atelier, tout en étant lieu d'élaboration d'une nouvelle connaissance, devient déclencheur d'action locale.

De fait, les ateliers du paysage sont de formidables lieux d'éducation et leviers de créativité, outils pour un exercice de démocratie participative répondant au défi, pour les politiques publiques, de ne pas mettre de côté le potentiel créatif humain existant, à échelle individuelle, comme une ressource territoriale, encore enrichie par une situation d'intelligence collective Chaque fleuve, chaque bassin versant peut donner prétexte à autant de démarches qui s'enrichiront les unes les autres, par mutualisation. Tout SAGE, tout Contrat de rivière devrait rassembler des acteurs sur de tels ateliers, plutôt que dans des salles autour de powerpoints.

Un des acquis des ateliers du paysage menés pendant l'expérimentation de GIZC en littoral des Maures a été de faire s'approprier un certain vocabulaire, et derrière, les concepts et problématiques qu'il désigne : deux exemples : la notion de *ruralité maritime*, pour désigner l'identité du paysage rural en bord de mer et pour appréhender la spécificité littorale des questions agricoles. La notion de *projet communiquant*, pour évoquer une alternative aux bureaux de communication, faire et faire savoir par l'exemple, comme manière de valoriser et disséminer des bonnes pratiques, des opérations de référence, qu'elles fassent école (cf l'ouvrage *Traits de cote, arpents de mer, carnet de bord d'une expérimentation en littoral des Maures*)

Quatrième proposition :

Avoir le courage politique de l'exercice **de réévaluation des projets en cours, ceux qu'on appelle les « coups partis », les projets « déjà actés »**, particulièrement les gros projets structurants, dont la durée de gestation et de mise en œuvre dépasse largement dix ou vingt ans.

L'évaluation, considérée comme un des dix outils dans lesquels se présente, à grands cris, « le développement durable ou soutenable », devrait s'appliquer aussi aux projets en cours, au lieu d'être reporté à un futur indéfini, alors même qu'un certain consensus reconnaît que nous vivons une profonde mutation culturelle et sociétale d'inversion des valeurs.

Je pourrais citer, dans le Var, des dizaines de projets de ce type où il y a expression d'un conflit, le tramway de Toulon ou un parking de super marché à Hyères qui éventrent les dernières meilleures terres de la plaine maraîchère, un projet de golf, encore !, un aqueduc qui conduit l'eau de la terre sur l'île de Porquerolles, le Scot de Toulon, attaqué par un collectif d'associations, une technopole de la mer qui se fait à la Seyne, comme une technopole des

années 1970, une « zone » de plus, industrielle, artisanale, sans contexte..., sans référence au patrimoine de l'histoire industrielle des chantiers navals et aux terres où sont nées les AMAP, (Agriculture ce mouvement d'alimentation qui en 2001 a inventé une nouvelle alliance entre la ville et la campagne, un partage du risque, avec le système des paniers citoyens qui achètent d'avance la récolte à l'agriculteur salarié, lui permettant de se concentrer sur son travail), mouvement qui fait tache d'huile jusqu'à nourrir maintenant 60 000 personnes

Autant de projets « sensibles », où remettre les acteurs concernés autour de l'établi permettrait de reprendre la copie, au bénéfice d'un meilleur ajustement aux données contextuelles et à la nécessaire adaptation aux nouveaux enjeux. Se constituerait ainsi un capital d'expériences de démarches exemplaires d'intégration, destiné à essaimer, destiné surtout à servir de levier pour les changements culturels et comportementaux attendus

Cinquième proposition :

Expérimenter, expérimenter et encore expérimenter ; provoquer des laboratoires où inventer les nouvelles alliances de la ville et de la campagne.

Sans vouloir nier ce que les outils juridiques peuvent faire en matière d'urbanisme, il faut bien convenir du peu d'efficacité (aucun SCOT encore approuvé en Bouches du Rhône, aucun volet « littoral » aux SCOTS en PACA, la DTA des Alpes Maritimes, non appliquée, alors que se prépare les nouvelles réformes territoriales etc..) ; il conviendrait d'avancer sur tous les fronts et notamment celui du projet et des projets innovants.

Il serait judicieux de mettre en synergie les potentiels d'invention actuellement en marche dans les réseaux des agriculteurs qui inventent les nouvelles campagnes urbaines (terres en ville, Amaps, Terre De Liens,) et des habitants impliqués dans des démarches d'écoquartiers, d'habitat groupé et d'autopromotion. Puisque 1000 hectares de terre agricole sont inscrits à urbaniser dans le SCOT de l'aire toulonnaise, pourquoi ne pas prendre certaines parcelles pour en faire des laboratoires de mise en place de formes urbaines répondant aux nouvelles alliances ville/campagne, avec au cahier des charges l'obligation de remettre la campagne au cœur de la ville ? ('y mettre la mer, comme troisième pied du trépied)

Et si la question ne semble pas à priori spécifique aux littoraux, il faut argumenter que les littoraux ont l'obligation de se conformer à la directive européenne d'intégration, mais que les littoraux ont aussi obligation de jouer leur fonction de laboratoire, y compris pour les exigences d'aménagement intégré des territoires non littoraux.